

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
 - ✓ M. BOYARD Michel, 4^{ème} adjoint
 - ✓ M. SIMMONDS Stevens
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
 - ✓ Mme DESLANDES Séverine
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
 - ✓ M. TARGIT Didier
 - ✓ Mme OGEZ Brigitte
- et M. DEMONCHAUX Daniel (secrétaire de mairie)

Etaient absents avec pouvoir :

- ✓ Mme DECHIR Fazia (pouvoir à Mme DESLANDES Séverine)
- ✓ M. MARIETTE Christophe (pouvoir à M. DOMONT Jean-Pierre)
- ✓ Mme OSTROWSKI Aline (pouvoir à M. SIMMONDS Stevens)

Etait absente :

- ✓ Mme BRETON Laurence

L'ordre du jour est le suivant :

1. PV du 20/06/2018 : Approbation,
2. Délibération sollicitant l'accompagnement financier du Conseil Départemental pour la construction de l'équipement associatif « Revitalisation du Centre Bourg »,
3. Délibération adoptant le plan de financement pour la construction de l'équipement associatif « Revitalisation du Centre Bourg »,
4. Délibération pour l'attribution des subventions aux associations,
5. Délibération pour la modification de la durée hebdomadaire de service de Mme Vasseur Bénédicte,
6. Délibération sur la convention de partenariat entre le CCTNP et la commune concernant l'adhésion au réseau des Bibliothèques,
7. Délibération pour l'affectation du bureau de la trésorerie,
8. Subventions pour l'aide de jeux pour enfants,
9. Parole aux commissions,
10. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne M. BOYARD Michel pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Mme GAUDOIN apporte une précision par rapport au Centre de Loisirs du 9 au 27 juillet. Il se tiendra à Villers-Bocage et non à Flesselles. D'autre part, pour les activités du mercredi pendant la période scolaire, un centre sera ouvert à Flesselles.

L'approbation du compte-rendu de la dernière séance est votée (13 pour).

II – DELIBERATION SOLLICITANT L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT ASSOCIATIF « REVITALISATION DU CENTRE BOURG »

La délibération suivante est prise :

Vu la délibération du 17 mai 2018 approuvant l'avant-projet définitif (APD),

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet de l'équipement associatif « Revitalisation du centre bourg ». Il rappelle que l'ancien centre de tri situé rue Neuve est voué à devenir le futur équipement associatif « Revalorisation du centre bourg ».

Ce projet s'inscrit dans la politique territoriale du Département (2017/2020) et dans la contractualisation Communes/CCTNP/Département. Il répond à deux domaines prioritaires de dépenses éligibles :

1. La structuration de l'offre de proximité en matière de culture, sports, loisirs, jeunesse...
2. L'offre des lieux de vie de qualité (bourgs centre dynamisés)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter l'accompagnement financier du conseil départemental à hauteur de 250 000 €.

Il propose d'adopter le plan de financement du projet :

• Etat (DETR)	350 000,00 €
• Département (20 %)	250 000,00 €
• Autofinancement (emprunt)	1 250 000,00 €
	1 850 000,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (votants 13, pour 13) :

- approuve l'opération d'équipement associatif « revitalisation du centre bourg » et son plan de financement, comme détaillé ci-dessus,
- sollicite une subvention au Conseil Départemental,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

III – DELIBERATION ADOPTANT LE PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT ASSOCIATIF REVITALISATION DU CENTRE BOURG ET CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE PRETEUR

La délibération suivante est prise :

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la construction de l'équipement associatif « revitalisation du centre bourg » :

PLAN DE FINANCEMENT

<u>Dépenses</u>	Coût des travaux	1 850 000,00 € TTC
<u>Recettes</u>	Subvention ETAT	350 000,00 €
	Subvention Conseil Départemental	250 000,00 €
	Emprunt	1 250 000,00 €

Il informe l'assemblée qu'il a consulté 4 banques pour réaliser le prêt.

1. Crédit Agricole 2.08% frais de dossier 1 250 €
2. Banque Postale pas de réponse
3. Caisse d'Epargne 2.15% frais dossier 2 500 €
4. Caisse des Dépôts taux révisable livret A garanti jusqu'à 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (votants 14, pour 11, abstentions 3),

APPROUVE le plan de financement qui lui est présenté.

DECIDE de demander au Crédit Agricole Brie Picardie un prêt de 1 250 000,00 € sur une durée de 25 ans au taux réel de 2.08 %. L'échéance sera annuelle pour un montant de 64 628,43 €.

CONFERE en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursements qui y sont insérées.

IV – DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La délibération suivante est prise :

Associations	2017	Adhé. 2017	2018	Adhé. 2018	Commentaires de Chantal Gaudoin
Ballon au poing	850 €	23	850 €	20	
Bocage en chœur	850 €	44	850 €	43	
BVD (Badminton)	800 €	48	700 €	46	
Diablokor	1 800 €	143	0	125	Attente rentrée
AAE Football	3 000 €	111	2 500 €	126	
Foyer Pour Tous	3 000 €	418	2 500 €	358	
Judo Club	2 100 €	140	2 500 €	130	Demande de subvention aux communes limitrophes
Amicale des sapeurs - pompiers	Néant		Néant		Pas de demande
Union Musicale (UMVB)	1 300 €	27	1 000 €	27	
ACPG (Anciens Combattants)	700 €	46	700 €	49	
Club des Aînés	750 €	119	900 €	135	
APPEL (école privée)	Néant		Néant		Pas de demande
LABELVI (école publique)	400 €		400 €		
Coopérative scolaire	900 €		900 €		
USEP	350 €		350 €		
Prévention Routière	75 €		0		Suppression
Comité des Fêtes	7 000 €		7 000 €		

Les subventions seront versées sous réserve de présentation des justificatifs financiers (relevés bancaires, comptes courants, comptes de placements et compte-rendu de l'AG).

Sont approuvées à l'unanimité de 14 voix.

V – PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE MME VASSEUR BENEDICTE

La délibération suivante est prise :

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, le Conseil municipal approuve la délibération d'un accord de principe et accepte une augmentation de 3/35^{ème} soit 32/35^{ème}.

VI - DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCTNP ET LA COMMUNE CONCERNANT L'ADHESION AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal, après délibération, pour 14, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat entre le CCTNP et la commune concernant l'adhésion au réseau des bibliothèques.

VII - DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU BUREAU DE LA TRESORERIE

La délibération suivante est prise :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Mairie dispose d'un local, 26 rue des Charrons, laissé vacant depuis la fin d'activité de la trésorerie de Villers-Bocage.

Ce local, dont l'utilisation est prioritairement à vocation commerciale ou professionnelle, intéresse l'Atelier de Poterie de Bertangles, 1 rue de l'Eglise 80260 Bertangles qui souhaite déménager son activité.

Ce local comprend : une entrée, un bureau d'accueil du public avec guichet, deux bureaux, wc, salle des coffres, et combles aménagés en salle d'archives. Le tout cadastré section AB n° 239 pour une contenance de 3 a 50 ca.

Des travaux d'aménagement sont néanmoins nécessaires afin d'accueillir du public. Leur coût sera à la charge de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et en avoir délibéré (Pour 13, contre 1) :

- APPROUVE à l'unanimité la location de ce local pour un loyer mensuel de 550 € et pour une durée de 3 années entières et consécutives à compter du 1^{er} septembre 2018 à l'Atelier de Poterie de Bertangles, 1 rue de l'Eglise 80260 Bertangles,
- CHARGE Maître BLONDEL Olivier de rédiger le bail qui sera à la charge de la commune,
- AUTORISE le Maire à signer le bail ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches liées à cette location.

VIII – SUBVENTIONS POUR L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire présente la convention avec la CCTNP pour la réalisation et le financement de l'espace de jeux rue du 14 juillet :

Vu la délibération 2018-0097 du conseil communautaire en sa séance du 24 mai 2018 concernant le financement des équipements de proximité en faveur de la jeunesse comportant les équipements suivants détaillés en annexe et de son exploitation ;

Dans le cadre du projet de la commune de Villers-Bocage souhaitant réaliser les travaux ci-dessus énoncés;

Article 1 : La Communauté de communes a réalisé l'ensemble des travaux suivant :

Création d'un ESPACE DE JEUX

Article 2 : La participation demandée à la commune de Villers-Bocage est calculée en fonction du coût de l'opération hors taxes soit :

Selon l'état récapitulatif définitif des travaux prévisionnels :

- Coût HT de l'opération : 55 343,00 €

- La Participation de la CCTNP sera de 20% du reste à charge déduction faite des subventions obtenues, dans la limite d'un financement de 3 000.00 €

Article 3 : La Communauté de communes du Territoire Nord Picardie adressera à la commune de Villers-Bocage, l'avis des sommes à payer basé sur les travaux réellement exécutés.

Article 4 : En cas de désaccord persistant entre les parties, le Tribunal Administratif d'Amiens sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Article 5 : La présente convention est conclue jusqu'au parfait achèvement des travaux et du financement de l'opération.

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le financement pour la réalisation de l'espace de jeux :
 - 3 000 € de subvention de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie et 13 885 € du Conseil Départemental (25%) pour 55 543 € de travaux.
- autorise le maire à signer la convention. (Pour 14).

IX - PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Urbanisme :

Réunion restreinte vendredi matin.

Il reste 4 terrains à vendre sur la 1^{ère} phase.

2^{ème} phase : dossier archéologique

Le permis d'aménager du lotissement (2^{ème} phase) est déposé aux différents services instructeurs.

Travaux démarreront en avril 2019.

Réunion prochaine avec la SIP.

Le bail emphytéotique avec la SIP pour le petit locatif sera signé prochainement.

Commission Vie scolaire et Associative :

Effectifs en hausse globale.

Rentrée scolaire festive, conviviale au primaire et proposer aux parents un échange parents, enfants et enseignants. Viennoiseries et café offerts par la commune.

Commission Voirie :

Lundi 3 h accident sur la RN 25 par un véhicule volé.

Chemin rural du Béthencourt : les employés ont enlevé la terre et ont étalé des gravats.

Entreprise Bouffel : l'enduit sera terminé vendredi.

Commission Bâtiment :

Grilles : demande de devis en cours.

X – QUESTIONS DIVERSES

La mise en place de la taxe à l'hectare sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Flash infos est distribué.

Question de SIMMONS Stevens : Où en est-on du projet d'installation du jardin ?

Question de DEBUYSSCHER Astrid : Où en est-on du dossier de déclaration de catastrophe naturelle ? Il lui est répondu que la déclaration a été déposée en préfecture et que nous attendons l'arrêté préfectoral de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Question de DOMONT Anne-Sophie : « Approbation des statuts de la CCTNP » il fallait dire : La nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes du Bernavillois, de la Communauté de communes Bocage Hallue et de la Communauté de communes du Doulennais est créée à compter du 1^{er} janvier 2017 »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h40.